

sûr qu'il rallierait l'appui de ses propres partisans, si faible soit leur voix pour appuyer l'un ou l'autre de leurs ministres à quelque moment que ce soit. Ils se contentent de se carrer dans leur fauteuil et de ne rien dire ni pour ni contre. L'attitude des députés d'arrière-ban libéraux, par le temps qui court, peut se résumer ainsi: «ni partisan, ni adversaire». En fait, c'est le contraire; ils parlent confidentiellement en dehors de la Chambre de ce dont ce programme d'assurance frais médicaux a besoin.

M. Pilon: Ne lui soufflez rien.

Une voix: Vous constaterez qu'il n'en a pas besoin.

M. MacInnis: Le whip libéral semble avoir quelque chose à ajouter. Je ne serais que trop heureux s'il acceptait. Je l'ai invité et il a accepté l'invitation. Je lui demanderai d'exhorter son ministre à mettre en vigueur le programme d'assurance frais médicaux pour ceux qui en ont besoin. Écoutons maintenant le whip libéral qui m'a invité à céder mon tour de parole.

M. l'Orateur: Le député de Macleod a la parole.

M. MacInnis: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Mon collègue de ce côté-ci de la Chambre dit que le whip libéral devrait pouvoir prendre la parole. Nous sommes tous impatients de l'entendre.

M. l'Orateur: Le député de Macleod semble être tout aussi impatient de parler, et c'est à lui que je donne la parole.

Une voix: Le whip a été sauvé par M. l'Orateur.

M. Lawrence E. Kindt (Macleod): Monsieur l'Orateur, je vous remercie d'avoir dit que j'avais hâte de parler. Je ne sais jusqu'à quel point c'est vrai. Cependant, je veux parler de quelques questions qui sont de la plus haute importance pour mes commettants et pour la population de l'Ouest du Canada, notamment de l'Alberta, au sujet du programme d'assurance frais médicaux. La Chambre n'a jamais été saisie d'un projet de loi aussi important. Après l'avoir lu, je suis fort déçu de voir qu'un grand nombre de sujets sont laissés de côté. Je parle précisément de l'article prévoyant les fonds nécessaires à la recherche médicale. Le ministre devrait savoir qu'il existe deux grandes catégories de recherche: il y a la recherche de base et la recherche appliquée, deux domaines distincts de la médecine.

• (9.50 p.m.)

La recherche de base se rattache au travail accompli par des spécialistes en biochimie et dans d'autres domaines, et elle s'impose dans le traitement approprié des maladies de l'homme ainsi que pour le soulagement de la souffrance. Une fois que ces spécialistes ont mis à jour des connaissances et des méthodes inconnues de traitement, il faut les rendre pratiques afin que les membres de la profession médicale puissent les mettre en application. C'est ce qu'on appelle la recherche appliquée. Il y a ces deux domaines essentiels de recherche, soit la recherche de base et la recherche appliquée. Pourtant le bill ne mentionne ni l'une ni l'autre, bien que l'amendement fasse mention de la recherche.

Permettez que je parle maintenant d'une autre lacune du projet de loi. On n'y fait mention d'aucune méthode qui pourrait servir à encourager les jeunes gens à devenir médecins, dentistes ou techniciens. Donc, non seulement le bill ne dit mot de la recherche médicale, mais il est incomplet du fait que le gouvernement n'y a rien prévu pour encourager les jeunes à se former à la profession médicale. Nous devons former plus de gens dans ces domaines de la recherche de base et de la recherche appliquée avant de pouvoir mettre en œuvre un régime satisfaisant d'assurance frais médicaux.

Bien que l'établissement de programmes de formation dans les universités relève des gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral peut certainement fournir un certain encouragement. On ne fait rien pour aider les gouvernements provinciaux à former des médecins et des dentistes. Ce bill ne prévoit rien en ce sens, bien que l'amendement dont nous sommes saisis signale un tel besoin.

Ce projet de loi vise à faire payer par l'État les frais médicaux de ceux qui ne peuvent les acquitter, mais il n'entrera pas en vigueur avant 1968, soit dans 18 mois. Pour cette raison, il ne répondra pas aux besoins de ceux qui ne peuvent pas payer leurs frais médicaux. Cette mesure législative présente une grave lacune, vu qu'elle ne met pas dès maintenant ces services au moins à la disposition de ceux qui ne peuvent pas payer les soins qu'il leur faut.

Dans la province de l'Alberta, un régime d'assurance médicale est maintenant en vigueur, on le désigne généralement comme le MSI. Ce régime passe par une évolution, mais il n'offre pas tout ce que je voudrais voir offrir aux Canadiens en vertu d'un régime universel d'assurance frais médicaux. La protection qu'offre le MSI coûte environ \$114 à un homme marié non associé. Nous devrions